

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2023 à 17H30**

---

**L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> mars, à dix-sept heures trente minutes**, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS.

**Présents :**

Jean-Pierre NIVET Président du CCAS, Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Dominique PERRU, Annie MENEAU, Marilyn MARECHAL, Bérangère GILLE, Jean-Marie ALQUIER.

**Absents représentés**

Gaëlle LAGNAUD, Suzana SABINO

**Secrétaire de séance :**

Jean-Marie ALQUIER

*Date de la convocation*            **24 février 2023**  
*Date d'affichage*                **24 février 2023**  
*Membres en exercice*            **9**  
*Membres présents*                **7**  
*Pouvoir*                                **0**  
*Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance*

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. Débat d'orientation budgétaire 2023
- II. Actualisation de la convention de mise à disposition d'un agent communal au bénéfice du CCAS
- III. Désignation d'un représentant suppléant au groupement de coopération sociale ou médico-sociale « Part 'âges »
- IV. Questions et communications diverses

Le Conseil d'administration **adopte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 OCTOBRE 2022.

### I. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-présidente du CCAS**, indique que la Loi du 06 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire dans les Communes de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité et de ses établissements publics.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-présidente du CCAS**, propose au Conseil d'administration de prendre connaissance du contexte économique, de la situation financière du CCAS, de commenter les choix à venir pour le vote du budget Primitif 2023 et des orientations pluriannuelles d'investissement de la collectivité, selon le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis au Conseil d'Administration conformément à l'article L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du CCAS pour l'exercice 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

### II. Actualisation de la convention de mise à disposition d'un agent communal au bénéficiaire du CCAS

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-présidente du CCAS**, indique que depuis 2016, un agent communal est mis à disposition du CCAS à temps partiel, pour assurer son secrétariat et son administration générale.

Cette mise à disposition se traduit par une convention et le remboursement du coût de ce personnel, par l'inscription d'un crédit budgétaire dédié dans le budget du CCAS.

En raison d'une modification de l'organisation du service Affaires Générales de la Mairie, et suite à la création d'un poste d'adjoint administratif en charge de l'action sociale et des solidarités, il est nécessaire d'actualiser la convention à compter de l'année 2023.

La participation du CCAS intervient sur la base de dépenses forfaitaires, correspondant au coût salarial du personnel mis à disposition, soit une prise en charge de 20 heures hebdomadaires pour un montant d'environ 20.000 € annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition, à temps partiel, d'un agent communal de la commune au CCAS, à compter de l'année 2023, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame Eléonore SEGARD, Vice-présidente du CCAS, à signer la convention et tout document lié à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **III. Désignation d'un représentant suppléant au groupement de coopération sociale ou médico-sociale « Part'âges »**

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-présidente du CCAS**, rappelle que pour maintenir un service public de qualité le CCAS s'est engagé dans une coopération renforcée et étendue via son adhésion au GCSMS.

L'assemblée est représentée par Madame Eléonore SEGARD, représentant titulaire, et Madame LAGNAUD Gaëlle sa suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie ALQUIER représentant suppléant, en remplacement de Madame Gaëlle LAGNAUD.

### **IV. Questions et communications diverses**

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été l'occasion de faire le bilan des actions menées par le CCAS en 2022 auprès des personnes en difficulté, auprès des familles et des enfants/jeunes, auprès des seniors. Également, dans le contexte du DOB, les projets 2023 ont été abordés. En particulier :

- La commune souhaite renouveler son effort de recherche de financement. 2 projets (aidants/domicile) ont été déposés à la Conférence des financeurs.
- La participation de la commune au Contrat Local Santé est présentée. Il s'agit de travailler avec l'ensemble des parties prenantes sur les problématiques de santé (au sens large) sur le territoire de la CDA. Ce travail vient s'inscrire dans notre dynamique de partenariat territorial sur des sujets d'ampleur et vient compléter d'autres actions/participations : ABS commun avec l'InterCCAS, participation à l'UDCCAS, membre du GCSMS.
- Les événements organisés par le CCAS ou auxquels il participe ont été présentés (Fête du printemps, Forum des associations avec un salon du bénévolat, Semaine bleu, Forum Bien vieillir/aidants, repas des aînés).

#### **Actions de sensibilisation sur le Handicap**

Il est proposé de réfléchir au sein du CCAS sur la mise en œuvre ou le relais d'initiatives existantes telles que la nuit du handicap, le festival HOP (Handicap Ou Pas) organisé à la Rochelle par le Comité d'Entente Départemental Handicap de Charente Maritime, le ciné relax.

Dans le cadre de la manifestation Mai à vélo, il sera proposé à Angoulins un circuit cyclable accessible avec mise à disposition de vélos adaptés au handicap : handbike, tandem, triporteur...

Dans le cadre du prochain forum des associations du 10/09, un stand de sensibilisation au handicap pourrait être proposé en partenariat avec un association œuvrant dans ce champ.

#### **Logements sociaux**

Fin 2023, le groupe Action Logement Noalis livrera 30 logements sociaux et l'entreprise Qualytim 2 logements (T1 + T1 bis) dans le « Domaine de la Sapinière ».

Il sera demandé à Habitat et Humanisme de faire un point avec le CCAS de la situation des personnes qui seront installées prochainement à Angoulins.

### **Journée internationale des femmes**

Petit déjeuner à l'occasion de la Journée Internationale du Droit des Femmes, offert par la mairie le 08/03 à 8h30.

### **Inauguration du verger public**

Le verger public situé chemin des Marais sera inauguré le 23/05/23 à 14h.

### **Café-rencontre du pôle Action Sociale**

Pour permettre le bon fonctionnement du pôle et des activités sociales à Angoulins, il est proposé une rencontre régulière tous les semestres avec les acteurs sociaux locaux concernés : intervenants du pôle, membres du CCAS, écoles, associations... Le 1<sup>er</sup> café-rencontre est donc prévu le lundi 5 juin à 10h30 en salle du Conseil Municipal.

### **Proposition d'intervention sur la délinquance informatique**

La brigade de gendarmerie d'Angoulins propose d'organiser une intervention de sensibilisation sur la délinquance informatique.

### **Engagement bénévole**

Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS, félicite Mme GILLE pour son engagement bénévole.

Séance levée à 19h30

Le Président du CCAS,  
Jean-Pierre NIVET

*Mme Gille*

